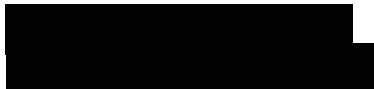




PAR COURRIEL

Québec, le 16 janvier 2026



Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 décembre 2025, laquelle est libellée ainsi :

1- J'aimerais avoir l'organigramme à jour pour la page 3 de la version présentement disponible sur le site de Santé Québec (ici: <https://sante.quebec/inc/documents/sante-quebec-structure-niv-1.pdf>), c'est-à-dire, l'organigramme sous la vice-présidence de Mme Maryse Poupart.

2- [...] ma 2e question serait de savoir, pour les individus dont le nom se trouve à la page 3 de l'organigramme de la demande d'accès 25-SQ-0001-62 (p.4 de la demande elle-même) qui se trouvent toujours en poste, quel est leur nouveau titre (2a) et dans quelle direction ou vice-présidence se trouvent-ils maintenant (2b).

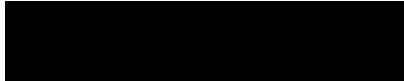
En réponse au premier point de votre demande, nous vous confirmons que l'organigramme publié sur notre site Internet constitue la version accessible la plus à jour. Cela dit, nous tenons à préciser que cet organigramme est en évolution. Les documents comprenant les modifications envisagées à notre organigramme s'apparentent à des esquisses, des ébauches, des brouillons ou à tout autre document de même nature, lesquels ne sont pas assujettis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), le tout conformément à l'article 9 de cette Loi. Ainsi, nous vous refusons l'accès à ces documents.

En réponse au deuxième point de votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau qui contient le nom des personnes visées, leur titre, ainsi que la direction ou la vice-présidence au sein de laquelle elles œuvrent, le tout en date d'aujourd'hui. Veuillez noter que, tout comme notre organigramme, ces renseignements sont susceptibles d'être ajustés en fonction de l'évolution de la structure de Santé Québec. De plus, pour cette

même raison, vous remarquerez que certains des titres d'emploi inclus dans le tableau ne se retrouvent pas dans l'organigramme publié.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-372-01

p.j Avis de recours
 Dispositions législatives citées
 Document (1)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Dispositions législatives pertinentes

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

9. [...]

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'une personne ou d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

| Vice-présidence | Titre d'emploi | Nom |
|--|---|--------------------------|
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice du bureau | Mélanie Charbonneau |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Vice-président adjoint - Soutien à la gouvernance des établissements | Guy Thibodeau |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Vice-président adjoint - Planification et performance clinique | Jean Mireault |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Vice-présidente adjointe - Coordination de l'accès et des trajectoires de soins | Robin-Marie Coleman |
| Départ | Départ | Maryam Vafaei |
| Vice-présidence - Excellence clinique | Directrice générale médicale et des services professionnels - médecine familiale | Annie Talbot |
| Vice-présidence - Excellence clinique | Directrice générale médicale et des services professionnels - médecine spécialisée | Mario Viens |
| Départ | Départ | Liza O'Doherty |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Services de santé multidisciplinaires | Isabelle Simard |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Expérience usager | Caroline Mathieu |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Gestion réseau et partenariats | Caroline Dusablon |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice - Relations institutionnelles | Annick Leblanc |
| Vice-présidence - Excellence clinique | Directeur - Valorisation de la pratique, recherche, innovation et affaires universitaires | Eric Paradis |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice - Mécanismes de liaison, de concertation et de reddition de compte avec les établissements | Julie Riccardi |
| Vice-présidence - Excellence clinique | Directrice générale adjointe - Qualité et résultats de santé | Mélanie Manseau |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directeur général - Services spécialisés en santé physique | Stéphane Tremblay |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Trajectoire jeunesse | Sonia Dugal |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice - Opérations de santé publique dans les régions | Martine Leblanc-Constant |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice - Soutien aux activités communautaires | Nadine Sirois |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Santé publique, soins primaires et première ligne | Véronique Wilson |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - Trajectoire des personnes âgées | Paul Guyot |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directrice générale - DI-TSA-DP, santé mentale et dépendance | Tung Tran |
| Vice-présidence - Opérations et coordination santé et services sociaux | Directeur - Services spécialisés chirurgicaux et des services diagnostics et interventionnels | Alexis Guilbert-Couture |